



**Secrétariat du conseil
d'administration**

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Délibération n°3 du 12 décembre 2024 relative à la fixation des
paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.**

NOR : ECOY2433101X

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2024	2025
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,4112	1,4394
Variation de la VA	2 %	
Valeur de service du point (VS)	0,05378	0,05593
Variation de la VS	4 %	
Rendement technique = VS / VA	3,81 %	3,89 %

La revalorisation prend effet au 1^{er} janvier 2025.

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP, au Bulletin officiel de l'administration centrale, et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Vincent Lidsky